

2, rue de l'Esplanade 91360 Epinay sur Orge Tél. : 01 43 95 01 24

www.citedesjeunes.com

Facebook : Cité des Jeunes

inscriptions@citedesjeunes.com

L'inscription en 4 étapes

<u>Étape 1</u>: Imprimer le dossier d'inscription, disponible sur www.citedesjeunes.com.

<u>Étape 2</u>: Lire les deux pages de conditions particulières d'inscription, également disponibles sur <u>www.citedesjeunes.com</u>.

Étape 3 :	Ren	nplir
		un bulletin d'adhésion,
		une fiche familiale,
		un contrat d'inscription par enfant,
		une fiche sanitaire de liaison par enfant.
	Ajo	uter à votre dossier
		le chèque d'arrhes,
		le solde (1 à 3 chèques),
		une copie du brevet de natation pour les 13-17 ans
		(OBLIGATOIRE) et pour les 6/12 s'ils savent nager
		(conseillé)

 $\underline{\acute{E}tape\ 4:}$ Vérifier que le dossier est complet (cocher la liste ci-dessus) et envoyer le tout par <u>courrier classique</u> (pas de <u>recommandé</u>) à :

Attention! L'adresse a changé!

Cité des Jeunes Chez Bertrand Richard 2, rue de l'Esplanade 91360 Epinay sur Orge

LA CHARTE DES PARENTS

La Cité des Jeunes accueille chaque été plus de 150 jeunes. C'est une véritable gestion d'entreprise! Oui, mais voilà, la CDJ n'est pas une entreprise, mais une association gérée par des bénévoles, sur leur temps de loisirs, le soir, le week-end. Dans ces conditions, pour qu'elle garde son style familial inimitable et ses prix calculés au plus juste, il faut que chacun y mette un peu du sien. Les animateurs s'engagent en signant une charte, les jeunes rédigent la leur au début de chaque camp. Voici ce que pourrait être celle d'un Super-Parent-Citéen:

Moi, parent, en inscrivant mon enfant à la Cité des Jeunes, je m'engage à :

- 1) ... préparer le séjour avec mon enfant, en l'informant clairement sur le projet,
- 2) ... être attentif aux informations données par les organisateurs et à respecter les consignes concernant les échéances, les documents administratifs et sanitaires, les équipements, les dates et heures de rendez-vous...
- 3) ... m'adapter aux contraintes de la Cité des Jeunes, plutôt que de lui demander de s'adapter aux miennes,
- 4) ... informer les organisateurs des besoins particuliers de mon enfant, ou de toute difficulté familiale pouvant avoir une incidence sur le bon déroulement du séjour,
- 5) ... répondre aux demandes d'aide des organisateurs, dans la mesure de mes possibilités,
- 6) ...n'annuler une inscription qu'en cas de force majeure, et après avoir dialogué avec les organisateurs pour trouver une meilleure solution.
- 7) ... participer, dans la mesure du possible à la réunion d'information et à la journée des familles de retour des camps, qui constitue l'assemblée générale de l'association.

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e):

demeurant à (adresse familiale) :

Selon l'article 5 des statuts de la Cité des Jeunes « **Toute** personne de plus de 16 ans adhérant aux présents statuts peut devenir membre de l'association en souscrivant un bulletin d'adhésion (...) ».



L'adhésion n'est pas soumise à cotisation. Pour soutenir la Cité des Jeunes et participer à sa vie démocratique, vous pouvez devenir membre de l'association. Il vous suffit pour cela de remplir ce bulletin et de l'adresser au siège, vous serez alors automatiquement adhérant pendant trois ans. Chaque membre, même au sein d'une famille, adhère personnellement. Un don d'un montant libre peut accompagner votre adhésion. Il sera affecté aux œuvres de l'association.

À remplir en CAPITALES d'imprimerie

Téléphone :
Email :
Comment avez-vous connu la Cité ? :
demande à adhérer à l'association CITE DES JEUNES dont le siège social se trouve 113 rue du Château 75014 PARIS
- Je reconnais devoir prendre connaissance des statuts et du projet éducatif de l'association. - Je suis informé(e) que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et qu'en application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification, que je peux exercer en m'adressant au secrétariat de l'association.
Fait à le le
Signature

Les statuts, le projet éducatif et le bulletin d'adhésion peuvent être téléchargés sur le site Internet : www.citedesjeunes.com ou demandés au secrétariat : 01 43 95 01 24 ou à info@citedesjeunes.com.

Cité des jeunes Contrat d'inscription - été 2017

2, rue de l'Esplanade 91360 Epinay sur Orge Tel : 01 43 95 01 24 www.citedesjeunes.com inscriptions@citedesjeunes.com

L'Enfant :						
NOM:						
PRENOM:						
Né(e) le :					Photo	
Sexe : M F					récente	
Adresse où réside l'enfant _			 	ا ا	bligatoir	e
Code postalVi					ongaton	Ŭ
Baptisé(e): OUI / NON A d						
Activités extrascolaires :			 			
Classe à la rentrée prochain						
Est déjà parti(e) en centre d Si oui, avec quel organisme		-				
Agas das fràras at sœurs	Sœurs			ĺ		
Ages des frères et sœurs	Frères					

Le séjour : (Entourez le camp que vous choisissez)

AGES	LIEUX	DATES	TARIFS Séjour	TARIFS Transports	CODES	
6-9 ans	Abondance	10 – 20 juillet	360 €	110€	1706J1	
6-9 ans	Abondance	20 – 31 juillet	360 €	110€	1706J2	
9-12 ans	Abondance	10 – 31 juillet	670€	110€	1709J	
6-9 ans	Abondance	3 – 14 août	360€	110€	1706A1	
6-9 ans	Abondance	14 – 24 août	360€	110€	1706A2	
9-12 ans Abondance		3 – 24 août	670€	110€	1709A	
13-15 ans	Vercors	10 – 31 juillet	670€	110€	1713J	
16-17 ans	Alpes de Haute Provence	10 – 31 juillet	670 €	110€	1716J	

Transport : Votre enfant voyagera-t-il avec le groupe au départ de Paris ?

À l'aller : OUI / NON Au retour : OUI / NON

Cuisine : Seriez-vous disposés à faire la cuisine pendant un camp 6/12 ? OUI / NON

Droit à l'image : Autorisez-vous la Cité des Jeunes et la Fondation Notre Dame à utiliser des photos et des vidéos de vos enfants dans sa lettre mensuelle, dans son journal, sur son site internet et sur Facebook ?

OUI/NON

Responsable légal de l'enfa	ant : Père, Mère, Tuteur (entourer)
NOM:	
Tél. domicile :	Tél. portable :
	@
Personne joignable pendan	nt le séjour :
Tél. domicile :	Tél. portable :
Informations complément	aires concernant votre enfant : Merci de renseigner ses habitudes
concentrer, de nature inquiète, pe facile pour nos équipes de l'intégr	et vos astuces pour l'aider s'il y a lieu (p. ex. : a du mal à s'endormir, à se eu sportif, hyperactif, etc.), notamment pour les plus jeunes : il sera ainsi plus rer dans le camp.
Mon enfant SAIT / NE SAIT	PAS nager. Mon enfant SAIT / NE SAIT PAS faire du vélo
	es est le choix de mon emant . Oor / NON
Engagement Parental:	
	responsable légal de
- certifie avoir pris www.citedesjeunes.com, qui 490 du 15 juin 1994,	connaissance des conditions particulières d'inscription disponibles su constituent l'information préalable au sens de l'article 97 du décret 84
médicaux ou d'hospitalisation	
•	nfant est à jour de ses vaccins obligatoires.
accepte que mes c- covoiturage ou autre) : OUI/N	coordonnées soient communiquées aux autres parents des camps (pou ON
À	, le
Signature du respon	
 Engagement du jeune :	

J'ai pris connaissance de la proposition de ce camp. J'en accepte les orientations. Signature du jeune :

> Association d'éducation populaire déclarée (J.O. du 22/01/1947) Agréée par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports depuis le 30 août 1966, agrément n° 75 JEP 05-331 renouvelé le 27 juin 2005 Adhérent UFCV n° 1282



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

I – ENFANT
NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :

FILLE

GARCON

(Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de

DATE ET LIEU DU SEJOUR :

2 - VACCINATIONS

Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant le séjour. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé et vous sera rendue à la fin du séjour avec les observations éventuelles.

l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé) ANTIPOLIOMYÉLITIQUE - ANTIDIPHTÉRIQUE - ANTITÉTANIQUE - ANTICOQUELUCHE VACCINS PRATIOUÉS DATES Précisez s'il s'agit : du DT polio du DT coa du Tétracog d'une prise polio Hépatite B RAPPELS **AUTRES VACCINS** ANTITUBERCULEUSE (BCG) **ANTIVARIOLIQUE** DATES VACCINS PRATIQUÉS DATES DATES

VACCIN 1er VACCIN REVACCINATION 1er RAPPEL 3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT L'ENFANT A-T-IL EU LES MALADIES SUIVANTES : VARICELLE **ASTHME** TROUBLES ALIMENTAIRES NON OUL NON OUI NON OUI Lesquels? VOTRE ENFANT A-T-IL OU A-T-IL EU DES ALLERGIES ? Si oui, lesquelles (pollens, médicaments, aliments...): Manifestations: Conduite à tenir (si automédication, le signaler) : INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES (Maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisations, opérations, rééducation...)

4 – RECOMMANDATION DES PARENTS :							
ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIT-IL UN T	RAITEM	ENT?)				
NON OUI							
Si oui, lequel ?							
SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEME L'ORDONNANCE AUX MÉDICAMENTS	NT PEND	DANT S	SON SÉJOUR, N'OL	JBLIEZ PAS I	DE JOINDRE		
L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?	NON		OCCASIONNELLEM	ENT	OUI		
S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?	NON		OUI	-			
5 – RESPONSABLE DE L'ENFANT :							
NOM:	DDE	NON	· ·				
COORDONNÉES (pendant le séjour) :							
COOKDONNEES (pendant le sejour) .							
NOM et TÉL. DU MEDECIN TRAITANT:							
N° .	. N° DF		DOMICILE	BUR	EAU		
N° DE SS	TÉL.						
ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :							
Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements mé l'état de l'enfant.	renseignen dicaux, hos	ments po spitalisat	ortés sur cette fiche et au ions, interventions chiru	torise le respons rgicales) rendues	able du séjour à nécessaires par		
DATE :			Signature :				
OBSERVATIONS	FAITES	EN C	OURS DE SEJOL	JR			
Par le médecin (qui indiquera son nom, adresse	e et téléph	one)					
Par le responsable du séjour (qui indiquera se	es nom et t	télépho	one)				

Fiche Familiale

Nom et adresse des parents ou de la personne responsable :										
			· 							
			acultatif) :							
Père :										
Mère :										
Les inforn	nations rec	ueillies font	l'objet d'un traitement i	nformat	ique. E	n application	de l'article 34 de	la loi c	du 6 janvier :	1978.
	Non	n(s), Prér	nom(s)	Co car		Prix camp	Code trajo A, R ou A/I		Prix trajet	Total
Age	Code	Dates	Tarif		Ré	duction Cit	é des Jeunes	(+ +)=
6/9	1706J1	10 – 20	Driv. 2000 C/O 2000	200.0						
	170031	juillet	Prix pour 6/9 ans : Prix pour 9/12 ans :			Réduction à partir du deuxième enfant ins suivants : 60€ pour un camp de 10 jours, 8				
6/9	1706J2	20 – 31 juillet	Trajet simple : 55	. f		mp de 21 jo		ae 10) jours, 85	E pour un
9/12	1709J	10 – 31	Trajet 3/110		Pa	rticipation	solidaire			
	27000	juillet			NA	Montant Total				
6/9	1706A1	3 – 14 août	Prix pour 6/9 ans : :	360€	1011					
6/9	1706A2	14 – 24	Prix pour 9/12 ans :	670 €	Ar	Arrhes versées à l'inscription 160 x =				
	1700A2	août	Trajet simple : 55		Armes versees a rinscription 100 x					
9/12	1709A	3 – 24 août	Trajet A/R : 110 €			Autres financements prévus par la famille : Merci de nous envoyer les éléments dès que possibl				
13/15	1713J	10 – 31	670 € Trajet simple : 55			Bons CAF				
13/13	1/13J	juillet	Trajet A/R: 110		(sous réserve d'acceptation de l'antenne CAF responsable du dossier)					
16/17	1716J	10 – 31	670 € Trajet simple : 55	5€	Ch	ièques-Vac	ances			
	1, 10,	juillet	Trajet A/R : 110		Au	itres (précis	ez)			

Conditions Particulières d'Inscriptions

La Cité des Jeunes accueille jusqu'à 200 enfants chaque été. Pour nous faciliter la tâche et assurer un bon fonctionnement, nous vous demandons de **lire très attentivement** les informations ci-dessous et de respecter les consignes! MERCI

Adhésion

L'adhésion est obligatoire mais n'est pas soumise à cotisation. N'oubliez pas de nous envoyer votre bulletin d'adhésion.

Dossier d'inscription

Le contrat d'inscription pour un séjour organisé par la Cité des Jeunes est disponible dans la revue Cité Nouvelle ou peut être téléchargé sur le site Internet : www.citedesjeunes.com.

Attention : pour qu'une demande d'inscription soit enregistrée par la Cité des jeunes, le dossier doit impérativement être complet. Les pièces à fournir sont :

- Le bulletin d'adhésion (gratuite) à l'association,
- La fiche familiale,
- Le contrat d'inscription nominatif dûment rempli et signé (1 par enfant).
- Le chèque d'arrhes (de 160€ par enfant) encaissé dès réception,
- Le solde du règlement en 2 ou 3 chèques qui seront encaissés les 1er de chaque mois à compter du mois d'avril,
- La fiche sanitaire de liaison.
- Une copie du brevet de natation établi par un maître nageur pour les 13-17 ans ou pour les 6/12 qui savent nager.

Dossier incomplet = place non réservée

Le dossier doit être envoyé à : Cité des Jeunes – Chez Bertrand Richard - 2, rue de l'Esplanade - 91360 Epinay sur Orge. Vous recevrez en retour une confirmation d'inscription.

L'envoi de recommandés est vivement déconseillé.

Durée des séjours

Une colonie ou un camp est un tout qui ne peut être écourté. Les dates de début et de fin de séjour sont impératives.

Transport

Le transport au départ de Paris est organisé par la Cité des Jeunes.

Les trajets s'effectuent en train ou en car au départ de Paris, puis en car si nécessaire pour rejoindre le lieu de séjour. Un trajet simple est possible. Si votre enfant ne voyage pas avec le groupe, le point de rencontre est le lieu du séjour pour les colonies, la gare d'arrivée et de départ pour les camps. Les horaires et lieux exacts vous seront communiqués fin mai.

Si au moment de l'inscription, vos trajets sont incertains, nous vous demanderons de mentionner ce qui sera probable et de nous faire connaître avant le 15 avril tout changement à apporter, car nous avons des contraintes à respecter vis-à-vis de la SNCF. Au-delà de cette date, aucune modification ne sera possible, les billets ne seront plus remboursables.

Les parents, tuteurs et représentants légaux, ainsi qu'un tiers autorisé par les parents, peuvent également accompagner et venir chercher personnellement les enfants mineurs à la condition d'en informer par écrit le directeur du camp.

Prix

Les prix des séjours sont calculés au plus juste en fonction de l'ensemble des dépenses prévues pour les séjours, le fonctionnement de l'association et la formation des animateurs. Ils sont nets et comprennent l'ensemble des prestations suivantes : hébergement en pension complète, activités pédagogiques et sportives décrites dans le programme, la couverture d'une assurance responsabilité civile. Il n'y a aucune autre dépense supplémentaire à prévoir, seuls les transports sont en sus du prix du séjour s'ils s'effectuent avec le groupe.

Arrhes et Règlement

Les arrhes (160 € par enfant) et le solde du règlement doivent impérativement être joints au dossier d'inscription, par chèques uniquement. Les arrhes seront encaissées dès acceptation de l'inscription et ne seront remboursées qu'en cas de force majeure définie par la loi.

Le règlement du solde peut être fractionné en 2 ou 3 chèques, qui seront débités le 1er jour de chaque mois à compter du 1er avril. Pour des raisons de trésorerie, la Cité des Jeunes encaissera la totalité du règlement au 1er juin au plus tard.

La Cité des Jeunes accepte en règlement des séjours les bons de la Caisse d'Allocations Familiales, les chèques vacances, les aides des comités d'entreprise et celles de tout autre organisme. La famille ne règle en ce cas que le solde à sa charge.

Sur demande de votre part, nous pourrons vous fournir tout justificatif nécessaire.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler les frais de séjour, n'hésitez pas à nous contacter, nous chercherons une solution (échelonnement des paiements, aide, ...).

Réductions

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits, une réduction est accordée au(x) plus jeune(s), seul le plus âgé n'en bénéficie pas.

Le montant de la réduction est de 60 € pour les 6/9 ans et de 85 € pour les 9/17 ans.

Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à la CDJ, dans un délai d'un mois après le séjour. Toutefois, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, obiet de valeur ou espèces.

Nombre minimal de participants

La taille minimale du groupe permettant la réalisation du séjour est fixée par chaque directeur.

En cas d'annulation du séjour, la CDJ vous informera au moins vingt et un jours avant le départ.

Détails pratiques

La Cité des Jeunes s'engage à fournir, par écrit, à la famille, au moins dix jours avant la date prévue pour le départ, les informations concernant les horaires, les lieux et adresses, le trousseau, etc. Des documents complémentaires pourront vous être demandés dans le cas d'activités particulières programmées au séjour de votre enfant.

Modifications des séjours

Une fois l'inscription acceptée par la Cité des Jeunes, toute modification quant au choix du séjour devra faire l'objet d'une demande écrite soumise à l'avis du conseil d'administration.

La Cité des Jeunes peut être contrainte à devoir modifier un élément du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants.

La Cité des Jeunes informera les familles de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution.

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié du fait de la Cité des Jeunes, sur un élément essentiel (tel qu'une hausse significative du prix), il est possible dans un délai de 7 jours, après avoir été averti, soit de mettre fin à la réservation sans pénalité et obtenir le remboursement des sommes versées, soit d'accepter de participer au séjour modifié. Un avenant au contrat sera établi, tenant compte de ces modifications.

Annulation des séjours

Si le participant annule son inscription à un séjour :

- Avant le 1er mai, les sommes versées sont remboursées à la famille exceptées les arrhes,
- Jusqu'à un mois avant le départ, 50% du montant total du séjour est dû par la famille,
- Moins d'un mois avant le départ, 100% du montant total du séjour est dû par la famille.

Toutefois, en fonction des motifs de l'annulation, un dialogue pourra être établi avec le conseil d'administration.

Avant le départ, si la Cité des Jeunes est contrainte à annuler un séjour, la famille obtiendra le remboursement intégral des sommes versées avec une indemnité égale à la pénalité qu'elle aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf en cas de force majeure, de circonstances liées à la sécurité des enfants, de motif lié à l'insuffisance de participants et sauf si un séjour de substitution est choisi.

Tout séjour entamé est dû en totalité quel que soit le motif du départ : disciplinaire, de santé ou de convenance personnelle.

Lorsque, après le départ, un des éléments essentiels du séjour ne peut être exécuté, la Cité des Jeunes, sauf impossibilité dûment justifiée, proposera à la famille des prestations en remplacement de celles qui ne sont pas fournies.

Règlement intérieur

Tout manquement grave au règlement intérieur sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

Cession de séjour

La famille peut céder son séjour à une autre famille qui remplit les mêmes conditions qu'elle pour effectuer le séjour. La famille est tenue d'informer la Cité des Jeunes par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du séjour.

<u>Assurance</u>

La Cité des Jeunes a souscrit une assurance en Responsabilité Civile auprès de la compagnie Macif 9599976C / 751 DS. Ce contrat est disponible sur simple demande.

Photos et vidéos

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés ou filmés par l'équipe encadrante. Les enfants participants et les parents qui ne souhaite PAS que la Cité des Jeunes et ses partenaires (Fondation Notre Dame) publient ces photos dans les supports de communication de l'association ainsi que sur son site Internet (www.citedesjeunes.com) ou sur la page Facebook doivent bien le préciser dans le contrat d'inscription.

Santé, frais médicaux

Les parents acceptent qu'en cas d'urgence, les dispositions appropriées soient prises pour leur enfant par le directeur du séjour. Ils s'engagent à rembourser les frais éventuels avancés par la Cité des Jeunes en cas de maladie, d'accident (y compris les frais d'ambulance).